

CONVENTION

Entre la Métropole Aix-Marseille-Provence, représentée par son Vice-Président, Monsieur Gérard Gazay dûment autorisé par délibération du Conseil de Métropole,

Sise 58 boulevard Charles Livon, 13007 Marseille

ci-après dénommée la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Et

L'Association TEAM Henri-Fabre, association loi 1901 dont le siège se trouve à Domaine du Petit Arbois, Bâtiment Henri Poincaré, Avenue Louis Philibert, 13545 Aix-en-Provence, représentée par Monsieur Vincent GABETTE, Président de l'Association,

ci-après dénommée Association TEAM Henri-Fabre,

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 : Mission de l'association TEAM Henri-Fabre

Dès 2005, à l'annonce des très fortes ambitions de développement d'Eurocopter, Ex-MPM a orienté ses projets d'aménagement de Parcs d'activités à Marignane et Saint-Victoret vers les besoins de la filière aéronautique afin de permettre l'accueil de fonctions ou de sous-traitants devant quitter le site de Marignane et l'implantation de nouvelles entreprises souhaitant développer des relations commerciales et des synergies avec Eurocopter.

Le Projet Henri Fabre, né en fin d'année 2011 à la suite de la Conférence Régionale de l'Industrie Provence-Alpes-Côte-d'azur, traduit la volonté commune des acteurs de déployer et mettre en cohérence des initiatives concrètes au service du développement industriel de la région. Sa dynamique repose en effet sur une démarche collective réunissant sur un « cœur de zone », les entreprises, les acteurs du monde de la formation, de la recherche et de l'innovation.

Objectif de l'association TEAM Henri Fabre (TEAM signifiant Technologies et Expertise en Advanced Manufacturing) :

L'Association a pour objet de structurer le tissu industriel sur le modèle d'entreprise étendue : plus collaboratif, multi-filières et favorisant l'innovation. L'objectif poursuivi étant l'amélioration de la compétitivité de l'ensemble des filières industrielles de la Région Provence-Alpes-Côte-d'Azur et notamment des PME.

Ce développement se concrétise par l'émergence et l'animation de pôles d'excellence en Advanced Manufacturing, dans les domaines de la mécanique, des matériaux, des procédés et de l'ingénierie numérique et virtuelle. L'Association permet aux partenaires privés et publics de mettre en synergie leurs expertises, de partager des ressources, des compétences et des projets et de se mettre en réseau avec tous les acteurs de l'innovation et de la recherche.

L'Association a également pour objet la prise à bail, l'aménagement et la sous-location de tous locaux nécessaires à la réalisation de son objet social. L'Association favorise

l'innovation collective et la mise en place de toutes actions transverses favorisant la performance industrielle entre les acteurs des filières « marché » présentes en Provence-Alpes-Côte-d'Azur au travers, notamment :

- d'une mutualisation de moyens ;
- d'une mise à disposition d'expertise ;
- d'un accompagnement des acteurs dans leur projet de croissance ;
- d'une mise en réseau pour favoriser les opportunités de business, d'alliances ou de montée en gamme ;
- et d'une offre de formation adaptée.

L'Association développe une offre de services pour les grandes entreprises et les PME sur les axes suivants : intelligence industrielle et partenariats ; expertise technique et performance industrielle ; plateformes technologiques.

L'Association assure avec le Comité pour le Développement Territorial, la cohérence avec les objectifs des membres en lien avec : - l'aménagement du territoire ; - la formation et le développement des compétences ; - l'attractivité et la promotion à l'international.

Dans le cadre de son activité d'offre de services, d'offre de formation et de sous-location, l'association peut réaliser des prestations de service à but lucratif. Les membres s'engagent à concourir à la réussite de l'association. L'association peut réaliser tout acte civil ou commercial se rattachant directement ou indirectement à son objet. Une convention avec la SAS Inovsys permet de définir les conditions de fonctionnement entre ces 2 structures.

L'année 2017 fut la première année pleine d'existence de la société TEAM Henri Fabre au sein du Technocentre implanté au cœur du Technoparc des Florides à Marignane. Les années 2017 et 2018 ont été marquées par la montée en puissance du projet régional Henri-Fabre, le changement de présidence de l'association (d'Airbus Helicopters vers EDF), par la structuration et le développement de 20 projets collaboratifs inter-filières, 5 plateformes techniques et 1 Programme d'Investissement d'Avenir « Emploi-Formation » remporté à l'été 2017.

Résultats 2018

1 - Le sourcing technologique

Consolidation de la feuille de route technologique régionale en mécanique, matériaux et procédés pour répondre aux futurs besoins des donneurs d'ordres (DO), des entreprises de tailles intermédiaires (ETI) et des grands projets structurants de la région.

Tout au long de l'année 2018, les échanges de TEAM Henri Fabre avec les experts techniques des Donneurs d'Ordres régionaux ont permis de consolider la liste des technologies jugées prioritaires (Revêtements fonctionnels innovants, fabrication additive métallique, fabrication additive thermoplastique, fabrication additive élastomères, matériaux composites hautes performances, fonderie rapide, smart manufacturing, hautes puissances pulsées, robotisation et automatisation, tribologie...).

Les Groupes de Travail thématiques ont été élargis pour couvrir l'ensemble des axes techniques prioritaires de la feuille de route. Ces réunions ont permis de préciser les sujets sur lesquels des groupes de travail ciblés devaient être mis en place (revêtements anti-corrosion, revêtements sensibles à l'environnement, capteurs sans fil et sécurisation, etc...) ou de lancer le montage de projets collaboratifs dédiés (par exemple « Maintenance rapide »).

Mise à disposition des industriels de plusieurs plateformes mutualisées sur le technocentre et auprès des partenaires afin de soutenir le développement de ces

technologies prioritaires et aider les entreprises du tissu économique local à monter en compétence sur ces technologies.

L'arrivée de 3 nouvelles machines de fabrication additive investies par INOVSYS SAS et au travers du partenariat avec la start-up 3DMedLab. La plateforme fabrication additive dispose désormais de 4 moyens industriels couvrant les technologies de fusion de poudres métallique par laser (2 machines : SLM 280 et EOS 280), frittage laser de poudres thermoplastiques (PRODWAYS P1000), fusion de fil thermoplastique (ROBOZE 400) ainsi que le déploiement des premiers moyens de la plateforme tribologie (3 bancs d'essais industriels disponibles).

La naissance de la Plateforme du numérique au service de l'industrie au cœur du Bâtiment FLORICITY composée d'un plateau technique sur le numérique (réalité augmentée, réalité virtuelle, IoT, Big Data...) ainsi que d'une offre allant de la mise à disposition d'espaces collaboratifs simples jusqu'à l'accompagnement à des démarches d'innovation sur une ou plusieurs journées.

Promotion et accompagnement de projets innovants, en lien avec l'ensemble des structures d'aide au développement économique régional.

Synthèse des projets collaboratifs multi-filières :

A mi-2018, 18 projets collaboratifs ont été lancés ou sont en cours de structuration, dont :

- **Fabrication additive métallique** : Etude en cours sur la caractérisation mécanique de pièces en inox 316L produites par procédé SLM
- **MARCHE (revêtement conducteur)** : formulation d'une peinture conductrice française capable d'évacuer l'électricité de foudre d'une pale d'hélicoptère ou d'éolienne.
- **FREJUS** : fabrication additive de pièces en élastomère
- **FRANCIA** (Fabrication Additive Thermoplastique Renforcé) pour la réalisation de pièces mécanique semi-structurales et structurales en composite haute performance.
- **MEDITERRANEE** : Evaluation en cours potentiel technologie TERA-Hertz pour CNC
- **ECTOPLASME** : Evaluation en cours potentiel technologie plasma depainting
- **ERECHTEION et FOCEA** : matériaux composites hautes performance
- **CECILIA** : revêtement de protection thermique et feu sur pièces composites
- **Smart Manufacturing (Projet I rob Cell avec CEA)** : Couplage de moyens d'usinage, de contrôle dimensionnel et de contrôle non destructif sur un même équipement
- **Maintenance rapide** : partager les coûts de mise au point et qualification de filières de fabrication rapide pour produire diverses typologies de pièces mécaniques
- **RECTO VERSO** : Recyclage / valorisation de matériaux composites thermoplastiques issus des process de fabrication (déchets de production)
- **Développement de Nano-films anticorrosion** avec l'IRT M2P
- **MERINDOL** : Développement d'une solution de type internet
- **SYMPATHICO** : Soudure par impulsion électromagnétique
- **PICSOU** : Application du Cold Spray pour la réparation de pièces mécaniques
- **PROVENCE** : Application des encres électrophorétiques pour la fonctionnalisation des surfaces

2 - l'offre « Fertilisation croisée, Diversification des marchés et Open innovation » : un outil de reconquête industrielle en Provence Alpes Côte d'Azur au service de la compétitivité durable des entreprises et de l'industrie du futur

Rencontre annuelle Business&Industries TEAM Henri-Fabre des donneurs d'ordres DO / PME orienté Business et accès aux marchés pour favoriser la diversification et la fertilisation croisée :

La manifestation Business & Industrie 2018, 4^{ème} édition a eu lieu le 9 novembre dernier au Palais de la Bourse à Marseille. Sur le thème de « la maintenance et de la modernisation des process et équipements industriels », en partenariat avec la CCIMP et de grands industriels : Airbus, EDF, CEA, Naval Group, Safran, Thales Alenia Space et Thales Underwater Systems, la journée a regroupé 37 participants entreprises TPE/PME, 6 représentants Rangs 1 et 100 invités (Institutionnels, pôles de compétitivité...).

3 – Le déploiement de l'offre emploi-formation

Animation du groupe de travail PERF Henri-Fabre :

La TEAM Henri-Fabre a remporté à l'été 2017 un Programme d'Investissements d'Avenir doté d'une subvention de 8,7 millions d'euros, avec pour principaux partenaires financeurs : L'Etat à travers La Caisse des Dépôts, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et l'UIMM Alpes-Méditerranée. En 2017, ont été conclues les conventions entre TEAM Henri-Fabre et la Caisse des Dépôts, entre TEAM Henri-Fabre et la Région Provence-Alpes-Côte D'Azur. Un travail sur la répartition des flux financiers par actions, partenaires et années a été mené. Le master plan du projet a été défini et présenté en comité ainsi que tous les outils de suivi de projet pour une mise en œuvre opérationnelle en 2018.

Actions 2019

Les actions menées en 2019 contribueront à développer des actions visant à renforcer le tissu industriel, le faire grandir, améliorer sa productivité et à rendre attractif le territoire pour de nouvelles implantations industrielles venant chercher des conditions favorables au développement de leur business. En ce sens les 3 actions phares décrites ci-dessous seront conduites :

I. Développer le sourcing technologique

Afin de renforcer la compétitivité du territoire dans les secteurs de l'aéronautique, du spatial, de l'énergie, du naval et du biomédical, TEAM Henri-Fabre poursuit son travail d'identification des technologies clés de l'industrie 4.0 à développer et déployer au niveau du tissu industriel régional.

Axe 1 : Consolidation de la feuille de route technologique régionale en mécanique, matériaux, procédés et ingénierie numérique pour répondre aux futurs besoins des Donneurs d'Ordres (DO), des Entreprises de Tailles Intermédiaires (ETI) et des grands projets structurants de la région. Fin 2018, la feuille de route technologique Henri-Fabre a été consolidée et les contenus détaillés des actions à mener sur chaque axe ont été approfondis, comme notamment pour l'axe développement de revêtements fonctionnels innovants, l'axe fabrication additive ou les Hautes Puissances Pulsées. Cette feuille de route continuera d'être alimentée et mise à jour en 2019 au travers de RDV annuels avec les Donneurs d'Ordres et avec les grands projets structurants régionaux. Le Conseil Scientifique Henri-Fabre poursuivra sa mission de conseil et arbitrage des axes technologiques prioritaires.

Axe 2 : Mettre à disposition des industriels des plateformes mutualisées sur le Technocentre pour soutenir le développement des technologies prioritaires et aider

les entreprises du tissu économique local à monter en compétences sur ces technologies.

A l'issue de l'année 2018, les plateformes du Technocentre ont été enrichies principalement sur les axes fabrication additive et essais tribologiques.

L'année 2019 sera consacrée à consolider l'exploration et préparer la mise en place de nouvelles plateformes sur les thématiques suivantes : IOT / Big Data pour la maintenance prédictive, robotisation, technologie avancée d'électrification etc... Cette action permettra de conforter la montée en puissance du Technocentre Henri-Fabre et d'alimenter le dossier d'implantation au sein du Technocentre full-size.

Axe 3 : Promouvoir et accompagner la réalisation de projets innovants, en lien avec l'ensemble des structures d'aide au développement économique régional.

A fin 2018, une vingtaine de projets collaboratifs ont été réalisés ou initiés. La majorité de ces projets, portés en grande partie par des PME partenaires, vont entrer en phase opérationnelle en 2019. De nouvelles pistes de projets seront explorées et instruites sur les thèmes de la feuille de route technologique TEAM Henri-Fabre.

II. Développer l'offre « fertilisation croisée, diversification des marchés et open innovation » : contribuer au développement et/ou à l'émergence de filières industrielles d'excellence

Axe 1 : Organiser la 5^{ème} édition Business & Industrie TEAM Henri Fabre regroupant des donneurs d'ordre et des PME sur le thème du « business et de l'accès aux marchés dans le but de favoriser la diversification et la fertilisation croisée.

Axe 2 : animer une plateforme d'Open Innovation numérique inter filière comprenant une plateforme numérique sécurisée venant renforcer l'animation de l'écosystème régional et la mise en réseau des acteurs de l'innovation en région pour favoriser l'innovation ouverte et contribuer à bâtir l'industrie du futur tout en aidant les entreprises à gagner en compétitivité. Partenaires associés : CCIMP, organismes de recherche, pépinières, accélérateurs...

III. Déployer l'offre emploi-formation

Axe principal : Animer le groupe de travail PERF Henri Fabre

Il s'agit de fédérer les partenaires emploi-formation de TEAM Henri-Fabre autour du dossier PIA PERF Henri-Fabre suite au dossier remporté en août 2017.

Il s'agit d'animer les réunions : comités des financeurs, comités de pilotages, comités opérationnels ainsi qu'être participant à certains groupes de travail

Equipe dédiée au projet :

En sus des personnels mis à disposition par les partenaires industriels (6 personnes), l'association emploie 2 salariés à temps plein :

- Un responsable technique « mécanique matériaux et procédés » (MMP) qui a pour mission d'être l'expert technique et opérationnel de l'axe MMP
- Un PMO/responsable communication en charge du suivi opérationnel de la gestion du projet, du suivi des finances et de la communication interne et externe.

Article 3 : Autonomie et contrôle de TEAM Henri-Fabre

Juridiquement indépendante, l'association TEAM Henri-Fabre jouit d'une autonomie de décision dans la définition de ses actions et dans la conduite de ses tâches de gestion et d'administration.

Cette autonomie s'exerce en conformité avec les statuts de l'association, à partir des instances statutaires créées (Assemblée Générale, Conseil d'Administration, Bureau).

La Métropole Aix-Marseille-Provence peut requérir, en cours d'année, toutes informations et tous documents utiles au contrôle de l'exécution des engagements pris par l'association TEAM Henri-Fabre et justifiant l'octroi de subventions.

Article 4 : Moyens mis à la disposition de l'association TEAM Henri-Fabre par la Métropole Aix-Marseille-Provence

La Métropole Aix-Marseille-Provence accorde, sur sa demande, après instruction du dossier et sous réserve de l'inscription des crédits au budget correspondant, une subvention d'un montant de 85.000 pour l'année 2019.

L'association TEAM Henri-Fabre peut également, de son côté, rechercher toutes les aides possibles auprès des services de l'Etat ou d'autres organismes.

Article 5 : Relations entre la Métropole Aix-Marseille-Provence et l'Association TEAM Henri-Fabre

5.1 – Relations financières

5.1.1 – Utilisation de la subvention

L'association TEAM Henri-Fabre s'engage à respecter tous les textes qui régissent la vie des associations et à gérer avec toute la rigueur nécessaire les fonds qui lui sont attribués. Elle en garantira une destination conforme à son objet social.

L'association TEAM Henri-Fabre devra utiliser la subvention de la Métropole Aix-Marseille-Provence conformément à l'objet et à l'affectation définie par la Métropole Aix-Marseille-Provence avec une comptabilité analytique propre.

5.1.2 – Modalités de règlement

Règlement de la subvention de fonctionnement de 85.000 euros à raison de :

- 80 % à la notification de la présente convention et au vu du budget prévisionnel de l'année 2019 et sur demande du bénéficiaire,
- 20 % sur production des comptes annuels et sur présentation d'un bilan quantitatif et qualitatif des actions réalisées. Le versement du solde est conditionné par un état récapitulatif des dépenses signé par le représentant légal de l'organisme qui certifie leur prise en charge dans sa comptabilité ainsi que leur règlement.

5.1.3 – Versement de la subvention

La subvention de la Métropole Aix-Marseille-Provence sera versée au compte de l'association TEAM Henri-Fabre sous forme de mandat administratif et sur demande du subventionné.

5.1.4 – Documents financiers

L'association TEAM Henri-Fabre s'engage à :

- fournir un compte rendu d'activité et un rapport financier dans les deux mois suivant la fin de l'exercice comptable, donnant l'emploi exact des subventions de la Métropole Aix-Marseille-Provence,
 - fournir le bilan certifié et le compte de résultat annuel avant le 1^{er} juillet de l'année suivante,
 - faciliter le contrôle, par la Métropole Aix-Marseille-Provence, de la réalisation des missions et notamment l'accès aux documents administratifs et comptables,
 - adopter un cadre budgétaire et comptable conforme au plan comptable général révisé et à respecter toutes les obligations légales, notamment en matière fiscale et sociale. Si l'association TEAM Henri-Fabre accomplit des actes de commerce, elle est tenue d'être inscrite au registre de commerce. Elle fournira une attestation d'imposition fournie par le Centre des Impôts.
- Conformément à l'article L.1611-4 du Code Général des Collectivités Territoriales, la Métropole Aix-Marseille-Provence s'engage à :***
- justifier à tout moment l'emploi des fonds qui lui sont alloués et à présenter ses comptes à toute personne mandatée par la Métropole Aix-Marseille-Provence. Les comptes doivent être conformes au Règlement comptable en vigueur, applicable aux associations et fondations.
 - transmettre dans les six mois et au plus tard le 30 juin :
 - Les comptes certifiés (bilan, compte de résultat) de l'exercice pour lequel la subvention a été allouée, dans des délais suffisants pour qu'ils puissent être joints le cas échéant au Compte Administratif de la Collectivité
 - Les Rapports des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels ainsi que le rapport spécial sur les conventions réglementées ou la certification des comptes par l'Expert-Comptable désigné à l'article 5.1.4
 - Le compte rendu d'assemblée générale et de modification de composition des instances,
 - Le compte rendu d'activité et un rapport financier de l'exercice pour lequel la subvention a été allouée,
 - Tout document, rapport, permettant d'apprécier l'activité et l'utilisation des fonds publics,

L'Association s'engage également à être en règle avec les services fiscaux et ceux de l'URSSAF et à satisfaire aux conditions de la réglementation en vigueur en matière de prévention de la corruption et de transparence des procédures publiques, notamment aux dispositions des lois n°92-125 du 6 février 1992 et n°93-122 du 29 janvier 1993.

5.1.5 – Commissaire aux Comptes

L'association TEAM Henri-Fabre s'engage à désigner un commissaire aux comptes, ou bien si elle ne remplit pas les conditions légales pour devoir en désigner un, faire certifier ses comptes par un expert-comptable ou par son Président (ou par un représentant identifiable autorisé). Dans tous les cas, elle en fera connaître le nom à la Métropole Aix-Marseille-Provence dans un délai de trois mois après signature de la présente convention.

5.2 – Relations contractuelles

5.2.1 – Durée de la convention

La présente convention est conclue pour l'exercice 2019, pour une durée d'une année à compter de sa notification. Elle trouvera son terme au plus tard au versement du solde de la subvention, le cas échéant.

5.2.2 – Résiliation de la convention

En cas de non-respect par l'une ou l'autre des parties, des engagements réciproques inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre partie à l'expiration d'un délai de trois mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure.

La convention pourra, avant son expiration, être résiliée de plein droit par la Métropole Aix-Marseille-Provence par notification écrite, en cas de force majeure ou pour tout autre motif d'intérêt général.

5.2.3 – Caducité de la convention

La présente convention sera caduque par la dissolution de l'association TEAM Henri-Fabre ou dans le cas où l'activité de TEAM Henri-Fabre serait inexistante du fait de la carence de ses membres.

Article 6 : Communication

Dans le cadre de sa communication, l'association TEAM Henri-Fabre s'engage à prendre en compte la référence de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

Fait à Marseille, le

Pour la Métropole Aix-Marseille-Provence,
le Vice-Président délégué
Développement des entreprises,
Zones d'activités, Commerce et Artisanat

Pour l'Association
TEAM Henri Fabre
le Président

Gérard Gazay

Vincent GABETTE

Budget Prévisionnel

	Budget Prévisionnel 2019	Budget Prévisionnel 2018
Achats	360330	91500
Services Extérieurs	640120	379336
Autres services extérieurs	129333	100540
Impôts et taxes	2000	2000
Charges de personnel	175017	228722
Mises à disposition de personnel (CCIMP, AH, EDF)	546733	466836
TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT	1853533	1268934
Vente de prestations de services	920742	459695
Subvention d'exploitation DIRECCTE	156192	113000
Subvention d'exploitation CDC		10514
Subvention d'exploitation CR PACA	92810	76889
Subvention d'exploitation CD 13		
Subvention d'exploitation Métropole AMP	85000	90000
Subvention d'exploitation Commune		
Autres produits de gestion dont cotisations	52054	52000
Mises à disposition de personnel (CCIMP, AH, EDF)	546733	466836
TOTAL RECETTES	1853533	1268934

L'association Team-Henri Fabre a bénéficié d'une subvention de la Métropole Aix-Marseille-Provence de 85 000 euros au titre de l'exercice 2018.

Afin de permettre le développement de son offre de projets collaboratifs à destination des PMI, il est proposé au Bureau de la Métropole de participer à la réalisation de ces missions au titre de l'année 2019, en apportant une subvention de fonctionnement d'un montant de 85.000 euros à l'association TEAM Henri-Fabre.